



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le

ID : 013-211301049-20230228-DEL2023_02_08-DE



PUBLIE LE 02 03 23

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 28 février 2023

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 26

Qui ont pris au vote : 29

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit du mois février de à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaients présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, , Mme Cécile BONNEAU, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. André MOURGUES, M. Patrice THOMAS, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, M. Serge AMBAN, , Mme Dominique PIGNATEL, M. Didier ZIKA, Mme Valérie WILLEMART, Mme Elisabeth MARAINI, Mme Marion NEFF, M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Alain LEVINSPUHL, Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA, M. Etienne HERPIN, Mme. Christine BEAULIEU, M. Bruno CHAIX, Mme Valérie MASSON-RAGUSA, Mme Marjolaine CHATONEY.

Excusés, avaient donné procuration : M. Robert HABRANT à Mme Marie-Laure WALTHER, Mme Géraldine CAMPENS à Mme Cécile BONNEAU, M. Etienne HERPIN à Mme Christine BEAULIEU

Absents :

A été nommé secrétaire : M. Pierre-Valentin VERNHES

DELIBERATION N°2023-02-08

Nomenclature ACTES 7.5

Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jules Ferry

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les régions et l'Etat,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

VU la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le dossier de sortie scolaire avec nuitées présenté par les enseignants de l'école primaire Jules Ferry.

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'aide financière évaluée à un montant de 12 259 euros à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jules Ferry pour la sortie « Séjour en classe de neige ».

VOTE :

Pour : 29

Contre :

Abstention :



Le Maire,
Maxime MARCHAND



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône

Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : M. le Maire

DELIBERATION N°2023-02-08

Objet : Attribution d'une aide financière à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jules Ferry

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

L'école Jules Ferry a sollicité la commune pour une « classe de neige » du samedi 18 mars au vendredi 24 mars 2023.

Ce séjour se déroulera à Arvieux les Esquirosses, deux classes de CM2 y participeront (24 et 24 enfants) et comprendra entre autres, du ski de piste, balades pédestres, en raquettes, à traîneaux chiens, visite de fabrique de jouets...

La totalité du séjour s'élève à 24 454€ se divisant de la manière suivante :

- 12 000€ : participation des familles (250 euros par enfants)
- 195€ : coopérative scolaire.

Le transport et les animateurs étant globalisés dans le tarif.

La demande de subvention de la coopérative scolaire s'élève donc à 12 259 euros.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'approuver l'attribution de l'aide financière à la coopérative scolaire de l'école primaire Jules Ferry.